

Source : INSEE et Vie Publique

Abréviation	Signification	Définition
APL	Aide Personnalisée au Logement	
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové	Loi du 24 mars 2014 impactant fortement la méthodologie d'élaboration des documents d'urbanisme ainsi que leur contenu.
HLM	Habitation à Loyer Modéré	Les HBM (Habitations Bon Marché) deviennent des HLM (Habitations à Loyer Modéré) par la Loi du 21 juillet 1950.
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Procédure d'intervention concertée entre l'Etat, la commune, et l'ANAH. Son objectif est de réhabiliter le parc immobilier bâti, d'améliorer l'offre de logements locatifs mise en œuvre dans le respect des équilibres sociaux, de la sauvegarde du droit des occupants.
PAS	Prêts à l'Accession Sociale	Destinés aux ménages aux ressources modestes, ils sont garantis par le Fonds de Garanties de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS).
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration	Il est réservé aux personnes en situation de grande précarité.
PLA - PLUS	Prêt Locatif Aidé Prêt Locatif à Usage Social	PLA - Issu de la réforme Barre de 1977, prévu pour allier l'aide à la pierre à l'aide à la personne, il peut accueillir 80% des ménages grâce à un plafond de ressources supérieur

		<p>de 50% aux anciens plafonds HLM.O (HLM ordinaires). En septembre 1999, le PLA est remplacé par le PLUS (Prêt locatif à usage social).</p> <p>PLUS - Il désigne le logement social locatif subventionné par l'Etat et réalisé par les organismes de logements sociaux. Il remplace le PLA depuis septembre 1999 dans le cadre d'une réforme destinée à favoriser la mixité sociale des occupants des logements sociaux (75 % de la population peut prétendre à ces logements). Il doit répondre à l'ensemble de la demande locative et est accessible. Ils peuvent correspondre aux HLM traditionnels.</p>
PLA - TS	Prêt Locatif Aidé Très Social	Il répond à la demande de logements à loyers très modérés en offrant un financement avantageux : le PLA-TS bénéficie d'une subvention de l'Etat majorée en contrepartie de plafonds de loyers réduits à 20%. Les logements construits ou acquis au moyen de PLATS sont réservés à des ménages dont les ressources maximums sont inférieures de 40% aux plafonds d'accès.
PLI - PLS	Prêt Locatif Intermédiaire  Prêt Locatif Social	Prêt créés pour ouvrir l'accès des logements sociaux aux ménages des classes moyennes dont les ressources dépassent le plafond des PLA et pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.
PTZ (anciennement le PAP)	Prêt à Taux Zéro	Le PAP (Prêt d'Accession à la Propriété) est issu de la réforme Barre de 1977, il est distribué sous conditions de ressources et ouvre droit à l'APL. Il disparaît en 1995 remplacé par le prêt à taux zéro.
SRU	Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbains	Loi n° 2000 - 1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.  La loi SRU réaffirme la place du logement locatif social, et le rôle des organismes HLM au service du droit au logement et de la mixité sociale. Le texte réforme les procédures de lutte contre l'insalubrité et le

		<p>péril, instaure le droit à un logement décent, renforce les capacités d'intervention dans les copropriétés dégradées et unifie les modes d'interventions publiques en faveur de l'habitat privé. A compter du 1er janvier 2002, les communes qui n'atteignent pas le seuil de 20% de logements locatifs sociaux devront à la fois payer une contribution et s'engager dans un plan de rattrapage pour tendre vers l'objectif de mixité sociale (801 communes sont concernées en France).</p>
<p>USH</p>	<p>Union Social pour l'Habitat</p>	<p>Union national regroupant les fédérations d'organismes HLM.</p>